



## Dossier d'inscription 2017 - 2018

Début des cours le 4 septembre

Madame, Monsieur,

Le Club d'Escrime de Muret, association sportive, est animé par des bénévoles qui consacrent temps et énergie pour que vous puissiez pratiquer l'escrime selon votre niveau. Etre un club ouvert et formateur est notre vocation. L'essentiel des dépenses est consacré à développer la qualité de notre encadrement et à animer la vie sportive. Nous vous renouvelons, à cet égard, notre invitation à participer à notre assemblée générale, lieu d'échange et de transparence, qui se déroule à chaque fin de saison sportive (juin), le jour de la fête du club.

Le club organise chaque année plusieurs compétitions d'ampleur régionale et nationale pour lesquelles vous aurez l'opportunité d'aider à l'organisation. Pour la saison à venir, le circuit national junior se déroulera le week-end des 21-22 octobre 2017. Les dates des épreuves régionales seront bientôt fixées avec la ligue. Même quelques heures de votre temps nous serons précieuses.

Les pages 5 à 10 de ce dossier seront conservées par le club, les autres par l'adhérent(e).

LIEU D'ENTRAINEMENT (pas de boîte postale)  
Gymnase Henri Chiffre - 47, rue Notre Dame - 31600 MURET

ADRESSE POSTALE DU SIEGE SOCIAL : pour tous les courriers  
CE Muret, chez Sabine Gaufreteau, 9 rue Paul Gouiric 31 390 Carbonne

MAIL  
[escrime.muret@gmail.com](mailto:escrime.muret@gmail.com)

TEL des co-présidents  
Christophe 06 67 30 22 46  
Sylvie 05 62 23 33 61



Saison 2017 - 2018

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB D'ESCRIME DE MURET

## REGLEMENT SAISON 2017-2018

### **Art 1 : PROFIL DU CLUB**

Le club d'Escrime de Muret est une association d'intérêt général à caractère sportif. Le club a pour but l'initiation et le perfectionnement dans la pratique de l'escrime en activité de loisirs et/ou de compétitions. Il est géré par des bénévoles susceptibles d'être indisponibles pour le club pour des raisons professionnelles.

Le bureau est composé :

Des co-présidents : Sylvie Gentilhomme 0562233361 et Christophe Vanotti 0667302246

Du secrétaire : Pierre Belledent De la trésorière : Sabine Gaufreteau

L'enseignant du club est Maître Grégoire Champain. Il peut ponctuellement être suppléé par un membre du club disposant d'un diplôme adapté (lors de déplacement du Maître Champain en compétition les vendredis soirs notamment).

### **Art 2 : AGE MINIMUM REQUIS POUR ADHERER AU CLUB**

Les adhésions au club sont ouvertes aux adultes et aux enfants à partir de 6 ans. Pour les enfants de 5 ans, l'inscription est soumise à l'avis du maître d'armes.

### **Art 3 : HEURES ET CALENDRIER D'OUVERTURE DE LA SALLE D'ARMES**

Les tenues pourront être empruntées au club à compter du vendredi 1er septembre 2017 à 18h. La reprise des cours a lieu à partir du lundi 4 septembre à 18h30.

Ci-après « M » indique « moins de » : par exemple M17 pour moins de 17 ans.

Horaires des enseignements :

- ◆ le Lundi :
  - de 18h00 à 19h30 pour M9 à M13 confirmés et M13 à M17 loisir
  - de 19h15 à 21h pour les M20 et adultes loisirs, au fleuret et à l'épée
- ◆ le Mardi :
  - de 18h00 à 20h30 : leçons individuelles pour les compétiteurs selon planning fixé par le maître d'armes
  - de 18h00 à 20h15 : compétiteurs de niveau national : assauts en autonomie
- ◆ le Mercredi :
  - de 15h30 à 16h45 pour les débutants première année M7 à M11
  - de 16h45 à 18h15 pour les 2<sup>ème</sup> année M7 à M11 et 1<sup>ère</sup> année M13
  - de 18h15 à 20h30 pour les compétiteurs M15 et plus
- ◆ le Vendredi :
  - de 18h00 à 19h00 : leçons individuelles open
  - de 18h00 à 19h00 : préparation physique
  - de 19h à 21h : pour les M11 confirmés et M13 à vétérans au fleuret et à l'épée

Le calendrier des semaines de **fermeture** de la salle d'armes est calqué sur le calendrier des vacances scolaires de l'académie de la région. Lors des ponts prévus par l'Education Nationale (Ascension, pentecôte), les cours ne seront pas assurés.

Le calendrier des compétitions pour la saison en cours sera affiché en début d'année.



Saison 2017 - 2018

## DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB D'ESCRIME DE MURET

### **Art 4 : TENUE VESTIMENTAIRE**

Les membres du club participant au cours d'escrime doivent venir vêtus d'un pantalon de sport long et d'un tee-shirt blanc. Ils doivent apporter une bouteille d'eau et un tee-shirt de rechange.

### **Art 5 : PRÊT DES TENUES D'ESCRIME ET LOCATION DU MASQUE**

Dans la mesure des stocks disponibles au sein du club. Les vêtements spécifiques nécessaires à la pratique de l'Escrime (sous-cuirasse, veste, pantalon) sont prêtés gratuitement aux adhérents contre remise en début d'année d'un chèque de caution de 250 Euros qui n'est pas encaissé par le club.

Chaque pratiquant devra être doté d'un masque personnel pour la saison. Il est possible d'acheter ce masque au club ou bien de le louer à l'année pour 35 €.

Le remplacement de toute arme du club cassée par un adhérent sera financièrement à la charge de son utilisateur. Le club prêtant l'essentiel du matériel gratuitement il est demandé aux compétiteurs le pouvant de s'équiper le plus rapidement possible au moins d'une arme et d'un fil de corps.

### **Art 6 : RETOUR DES TENUES D'ESCRIME PRETEES EN FIN DE SAISON**

En fin de saison, les adhérents au club sont avertis par mail de la date limite de retour des tenues (en général lors du dernier cours de l'année). Elles doivent être retournées propres et en bon état, petits travaux de couture effectués si nécessaire. Il leur sera alors restitué le chèque de caution.

En cas d'absence de retour de cette tenue, le chèque de caution sera encaissé par le club dès le 15 juillet, aucune réclamation ne sera possible passé ce délai.

### **Art 7 : MONTANT DE L'ADHESION POUR LA SAISON 2017-2018**

Le montant de la souscription pour adhérer au club cette saison est de 265 Euros (inchangé par rapport à l'an dernier) répartis de la façon suivante :

- ✓ 205 pour l'adhésion au club, ouvrant droit de vote à l'assemblée générale et aux cours d'escrime à la salle d'armes (remise de 10% pour les familles)
- ✓ 60 Euros pour l'obtention de la licence fédérale, qui comprend l'assurance en option de base. Les modalités de cette assurance sont disponibles sur le site de la FFE.

Ce montant est à régler en début de saison lors de l'inscription au club, il est possible de régler en trois fois. Il faut ajouter à ce montant le coût de la location du masque (35 €) si nécessaire.

### **Art 8 : FORMALITES D'INSCRIPTION**

#### **Formalités d'inscription**

Pour s'inscrire au club, il est nécessaire de fournir :

- ✓ 1 photo d'identité pour les nouveaux adhérents
- ✓ 1 règlement de 265 € pour la licence, l'adhésion et la cotisation + 35 € pour la location d'un masque pour la saison. (Chèque à l'ordre de CE Muret)
- ✓ 1 chèque de caution de 250 € pour le prêt de matériel
- ✓ L'acceptation du règlement intérieur
- ✓ 1 certificat médical mentionnant "l'aptitude à la pratique de l'escrime en compétition et surclassement" (certificat médical spécifique pour la catégorie Vétérans : 40 ans et plus) Le certificat médical est indispensable pour l'obtention de la licence, cette dernière permet de couvrir en assurance les tireurs comme le club. Sans certificat



Saison 2017 - 2018

## DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB D'ESCRIME DE MURET

médical au 30 septembre, l'accès aux pistes ne pourra être autorisé à partir du 1er octobre, et ce jusqu'à mise à disposition du certificat dûment rempli.

### **Art 9 : CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS FOURNIES et DROIT A L'IMAGE**

Les informations vous concernant recueillies lors de l'inscription au club sont nécessaires pour l'obtention de la licence auprès de la Fédération Française d'Escrime. Toutes ces informations pourront faire l'objet d'une communication auprès de la Ligue Midi-pyrénées, de la Fédération Française d'Escrime ainsi que de leurs partenaires commerciaux.

Néanmoins le club s'engage, à votre demande, à ne pas communiquer à ces instances et partenaires vos numéros de téléphone et adresses e-mail.

Le club peut ponctuellement utiliser des photographies de tireurs (par exemple pour les résultats de compétition dans la presse). En acceptant le règlement, tout tireur accepte l'utilisation de photographies le concernant pour promouvoir le club. Sur demande, le club pourra renoncer à l'utilisation de ces photographies.

### **Art 10 : INFORMATION DES ADHERENTS ET DES PARENTS**

Pour les adhérents et/ou leurs parents qui possèdent une adresse e-mail, nous vous informons que le club privilégie, pour des raisons de coût, de rapidité et d'efficacité, ce vecteur de communication et nous vous engageons donc à consulter régulièrement votre boîte e-mail si vous nous avez communiqué votre adresse.

Pour ceux qui ne possèdent pas d'adresse e-mail, l'information est aussi plus généralement communiquée lors des séances d'entraînement.

### **Art 11 : SECURITE DES ENFANTS**

Les enfants qui viennent à la salle d'armes doivent obligatoirement être accompagnés jusque dans le gymnase pour le cas où le cours serait annulé. Le club se décharge de toute responsabilité dans le cas où un enfant serait laissé seul devant la salle d'armes avant que ne débute le cours.

De même, à la fin du cours, un parent doit venir chercher son enfant à l'intérieur du gymnase. Aucun enfant ne doit quitter la salle d'armes sans être accompagné par un adulte.

Dans le cas où les parents souhaiteraient laisser leur enfant venir et repartir seuls de la salle d'armes, nous vous demandons de signer la décharge ci-après.

### **Art 12 : ACHAT DE MATERIEL et PARTENARIAT My-Solutions**

Le club a fait le choix d'un partenariat avec un distributeur de matériel d'escrime (My-solutions). Ce partenariat offre les avantages suivants :

- tarifs préférentiels pour le club et ses adhérents
- garantie de la présence d'un stand du distributeur lors de l'épreuve du circuit national junior organisé par le club, avec fourniture de matériel de piste
- une relation privilégiée et de qualité avec le poids de l'ensemble du club vis à vis dudit fournisseur.

De fait, il est proposé aux tireurs de commander leur matériel via le club afin de pérenniser la relation avec ce distributeur par un volume d'achat annuel suffisamment significatif. Le club ne dégagne pas de bénéfice sur les commandes passées par les tireurs et prend à sa charge les frais d'envoi.



Saison 2017 - 2018

**DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB D'ESCRIME DE MURET**

**ACCEPTATION DU REGLEMENT**

(à remplir par les parents des enfants mineurs inscrits au club)

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal & Ville : \_\_\_\_\_

Je soussigné, M., Mme . . . . ., déclare avoir pris connaissance et accepter les modalités du règlement intérieur du club d'escrime de Muret. Je prends acte qu'une part importante de la communication du Club sera transmise par mail.

J'accepte que les renseignements fournis lors de l'inscription au club soient communiqués à la Ligue Midi-pyrénées, la Fédération Française d'Escrime ainsi qu'auprès de de leurs partenaires commerciaux  Oui  Non

Date et Signature précédé de la mention "lu et approuvé"

**DECHARGE**

(à remplir par les parents des enfants mineurs inscrits au club)

Je soussigné, M, Mme \_\_\_\_\_, déclare autoriser mon enfant, à quitter la salle d'armes non accompagné. Je dégage le club de toute responsabilité dès qu'il aura quitté la salle.

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal & Ville : \_\_\_\_\_

Date et Signature précédé de la mention "lu et approuvé"



Saison 2017 - 2018

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB D'ESCRIME DE MURET

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom du licencié : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone (portable) : \_\_\_\_\_

e-mail : (en majuscule) \_\_\_\_\_

Données médicales : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Date du Certificat médical fourni (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Comment avez vous connu le Club : Amis  Internet  Mairie  Scolaire  Autre

**RENSEIGNEMENTS ESCRIME**

Nb d'années de pratique d'escrime : \_\_\_\_\_ Année d'inscription au club : Droitier ou gaucher : \_\_\_\_\_ Arme pratiquée : \_\_\_\_\_ N° licence : \_\_\_\_\_

Formation acquise	Date d'obtention
Blason rouge	
Blason bleu	01/09/
Arbitrage départemental	01/09/
Arbitrage régional	01/09/
Initiateur	01/09/
Aide-moniteur	01/09/
Moniteur	01/09/
Prévôt	01/09/
Maître d'armes	

Autres informations :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**PRET DE MATERIEL**

Saison : Caution  Montant : 250€

Masque  Arme  Pantalon  Gant  Sous-Cuirasse  Cuirasse   
Veste



Saison 2017 - 2018

## DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB D'ESCRIME DE MURET

### Certificats médicaux et procédure de surclassement

La commission médicale de la FFE, en application des dispositions du Code du Sport relatives au certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport (articles L.231-2, D.231-1-1 à D.231-1-4 et A.231-1) fixe les modalités suivantes :

- **la première délivrance d'une licence à la FFE** nécessite la production d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou le cas échéant, de l'escrime. Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions, le certificat médical doit comporter la mention « **en compétition** ». (page 8)
- **pour le renouvellement de licence** (si la licence est prise à la FFE chaque année, sans interruption) : la procédure suivante est recommandée
  - présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), tous les trois ans.
  - les années où le certificat médical n'est pas exigé, le sportif renseigne un **questionnaire de santé "Auto-questionnaire Cerfa"** obligatoire (page 10)
    - en présence d'une réponse positive au questionnaire, l'escrimeur doit montrer son questionnaire renseigné à son médecin et produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.
    - si toutes les réponses sont négatives, l'escrimeur remettra au club une (page 10), qui permettra d'effectuer la demande de licence.
- **Cas particulier des escrimeurs (tireurs) vétérans (40 ans ou plus au cours de la saison sportive)**

La fédération prescrit l'utilisation obligatoire pour les escrimeurs vétérans (compétiteurs ou non et enseignants nés en 1978 et avant), d'un « **Formulaire spécifique de non contre-indication vétéran** » (page 9). Il a pour objectif de sensibiliser autant les médecins que les tireurs vétérans sur les risques existants et sur l'intérêt d'un bilan médical sérieux. Ce certificat doit être rempli et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction du type de pratique (compétitive ou non) et des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires (biologiques, ECG, épreuve d'effort...).

### Surclassements

Du fait de l'évolution de la réglementation relative au certificat médical d'absence de contre-indication, la demande de tout surclassement (simple, double) requiert l'utilisation d'un formulaire spécifique, valable pour une saison sportive.

- **Simple surclassements** (participation à des compétitions dans la catégorie immédiatement supérieure). Le simple surclassement n'est possible qu'à partir de la catégorie M11 2<sup>ème</sup> année.



Saison 2017 - 2018

## DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB D'ESCRIME DE MURET

### Certificat médical de non contre-indication et de simple surclassement

Ce certificat est un exemple de certificat médical type, il exclut les cas suivants (exigeant un formulaire spécifique) :

- Vétérans (nés en 1978 et avant)
- Jeunes nés en 2003 souhaitant un double surclassement (utilisation d'un formulaire de double surclassement exigé car opposition possible à des escrimeurs ayant 5 ans de plus)

Il sera conservé par le club.

Le certificat doit être établi par un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre.

Remplir chaque partie concernée complètement; date, signature et cachet professionnel du praticien obligatoires (pour chaque partie concernée).

Certificat médical de non contre-indication

Je soussigné(e), ....., docteur en médecine,

certifie avoir examiné M .....,

né(e) le ...../...../....., habitant à .....,

et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition dans sa catégorie.

Fait à ..... le ...../...../.....

Signature et cachet du médecin examinateur.

### Certificat médical de simple surclassement.

Il convient d'être vigilant avant d'accorder un surclassement aux plus jeunes sportifs, qui pourraient être confrontés à des tireurs ayant 3 ans de plus qu'eux (dans un sport d'opposition où le développement physique est important). Pour les jeunes nés en 2005 et après le surclassement est interdit.

Je soussigné(e), ....., docteur en médecine, certifie avoir examiné M ....., né(e) le .... / .... / ..... et constaté que son état ne présente pas de contre indication à la pratique de l'escrime en compétition dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne. Fait à .....le .... / .... / .....

Signature et cachet du médecin examinateur

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants [www.afld.fr](http://www.afld.fr) et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques). Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE comme du club.





Saison 2017 - 2018

## DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB D'ESCRIME DE MURET

### Certificat médical de non contre-indication spécifique à la catégorie Vétéran

Ce certificat doit être établi par tout médecin, inscrit à l'Ordre des médecins. L'utilisation de ce formulaire est obligatoire pour les escrimeurs nés en 1978 et avant. Il sera conservé par le club.

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle. Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions d'escrime sportive « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans). Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans. C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet. Le médecin évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique de l'escrime. Je sollicite une licence Vétéran.

Le tireur (NOM, Prénom) ..... Club :  
.....

Date de naissance : ..... / .... / ..... Catégorie : ..... Niveau de compétitions pratiquées  
(le cas échéant) : ..... Fait le ..... à .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Certificat médical Je soussigné(e), ....., docteur en médecine,  
certifie avoir examiné M ....., né(e) le .... / .... / .....

et, au vu des résultats des examens que j'ai jugés nécessaires et après lui avoir expliqué les risques dus à son âge, je certifie que son état ne présente pas à ce jour de contre indication à la pratique de l'escrime.

Participation possible aux compétitions en catégorie sénior (\*) et vétéran : OUI / NON

Fait à .....le .... / .... / .....

Signature et cachet du médecin examinateur

(\*) Cette mention peut être rayée si la pratique en compétition n'est pas autorisée

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants [www.afld.fr](http://www.afld.fr) et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE comme du club.



Saison 2017 - 2018

## DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB D'ESCRIME DE MURET



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Je soussigné M/Mme \_\_\_\_\_ atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QSSPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme \_\_\_\_\_, en ma qualité de représentant légal de \_\_\_\_\_, atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.



Saison 2017 - 2018

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB D'ESCRIME DE MURET

## ENVIE D'AIDER VOTRE CLUB ?

Tout soutien en temps ou en argent, même modeste, est précieux !

### LE BÉNÉVOLAT

Vous souhaitez nous aider ?

Vous pouvez intervenir comme bénévole ponctuellement ou régulièrement : plus nous sommes nombreux, meilleure est la prestation pour les tireurs, et plus l'activité est répartie entre les bénévoles. Les ressources sont nécessaires dans les domaines suivants :

Lors des compétitions : avant/pendant/après,

Le club organise cette saison :

- 2 compétitions régionales
- et une autre nationale les 21-22 octobre 2017 (compétition nationale avec environ 300 tireurs)

Pour aider les enfants en septembre à récupérer les tenues à leur taille et assurer les inscriptions des adhérents

Pour remplir les formulaires de licence en ligne (sept-oct)

Pour tenir à jour le site Web, toute l'année :)

Pour rédiger des articles auprès de la presse

compte-rendu / résultats / photos de compétitions à transmettre

Pour rechercher des sponsors ou de mécènes

Pour préparer la fête du club

Pour accompagner en compétition

### LES DONNS

Le Cercle d'Escrime de Muret est une association d'intérêt général à caractère sportif. Vous pouvez contribuer à son développement en versant des dons.

Par ce geste vous contribuerez à maintenir notre niveau d'enseignement

Vous bénéficierez d'une réduction de vos impôts jusqu'à 66% des sommes versées.

#### En tant que particuliers :

Le don au club permet une réduction d'impôt sur le revenu de 66% de la somme versée, dans la limite de 20% du revenu imposable.

#### En tant que société :

Le don au club permet une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% de la somme versée, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires



Saison 2017 - 2018

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB D'ESCRIME DE MURET

## ENTRETIEN DE LA TENUE D'ESCRIME

Le matériel étant prêté à l'année, voici quelques informations simples pour garantir leur durée dans le temps.

Pour les textiles (vestes, pantalons et sous cuirasse)

Lavage en machine à 40°C maximum.

Penser de temps en temps à débarrasser les scratches des impuretés qui s'y sont déposées.

Dans tous les cas, il faut absolument proscrire :

- Javel : affaiblit le tissu et le rend terne
- Sèche-linge : détruit les élastiques des tenues
- un lavage avec des vêtements de couleur

Ne pas mettre un essorage trop fort

Le masque :

– Nettoyage par brossage à l'eau et au savon (ou lessive liquide) mais pas de javel, puis rinçage à l'eau claire.

Ou

– Nettoyage du masque en machine en le protégeant bien dans une housse fermée (type housse d'oreiller par exemple pour ne pas endommager le tambour de la machine).

Temps de séchage conséquent (2 jours environ).

La cuirasse électrique :

Il est préférable de ne pas la laver. Si vraiment nécessaire, le faire en la mettant à l'envers (doublure visible) A froid sur programme « délicat » ou « laine », pas d'essorage, pas de sèche-linge

Le gant :

Nettoyage à la main à l'eau froide ou tiède (30°C max).

**PENSEZ A NE PAS METTRE LES VETEMENTS ( SURTOUT MOUILLES) AU CONTACT DES ARMES.**